

**ARRÊTÉ N°781/2015 DU 05/06/2015**

**Portant nomination d'un mandataire de la régie de recettes auprès de l'Arche**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n° 177 du 30 Septembre 2009 portant création d'une régie de recettes auprès de l'Arche ;
- VU** les arrêtés n° 1024 du 14 décembre 2011 et n° 81 du 12 janvier 2015 portant institution d'une régie de recettes auprès de l'Arche ;
- VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03 juin 2015 ;
- VU** l'avis conforme du régisseur titulaire et du mandataire suppléant ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La personne désignée ci-après est nommée mandataire de la régie de recettes auprès de l'Arche, depuis le 04 mai 2015 jusqu'au 31 octobre 2015, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Monsieur Éric SIMON

**Article 2** : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**Article 3** : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle sur les régies n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

**Article 4 :** Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances Publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**Stéphane LENORMAND**

Signature du Mandataire – Monsieur Éric SIMON  
(précédée de la formule «Vu pour acceptation»)

**Transmis au représentant de l'État**

**Le 05/06/2015**

**Publié le 05/06/2015**

**ACTE EXÉCUTOIRE**

**Destinataires :**

Directrice de l'Arche

Madame Mauricette SALOMON, régisseur titulaire régie de recettes auprès de l'Arche

Monsieur Éric SIMON, mandataire régie recettes auprès de l'Arche

Direction des Finances et Logistique

Direction des Finances Publiques

Préfecture — Contrôle de la Légimité

Publication au Journal Officiel

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12